



COMPTE RENDU

De la réunion du Conseil Municipal

du 15 AVRIL 2020 en audioconférence publique

Le **15/04/2020**, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dument convoqué s'est réuni.

Etaient Présent : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Madame Vinciane THUMEREL, Monsieur Jean-Luc BASTION, Madame Maria CHEMARIN, Madame Magali ER.RAFIQI, Monsieur Franck LONEGRO, Madame Bénédicte BORIE, Monsieur Sébastien MICHEL, Madame Carine LOMBARDO, Madame Dominique LEFLON, Madame PORTMANN Eloïse

Absents : Monsieur Christophe ADET Monsieur Yacin KARIM, Monsieur Gaëtan CHANA

Le compte rendu de la réunion du dix neuf février 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents, ainsi que les délibérations s'y rapportant.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Autorisation pour signature d'un marché public « sécurisation d'un cheminement piétonnier avec aspect patrimonial »

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) année 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour pouvoir déposer ces demandes de subvention, il est nécessaire que les projets soient inscrits dans un « contrat de ruralité » signé entre l'Etat et la Communauté du Pays de l'Arbresle, ce qui a été fait en 2017.

L'action sur la commune de Courzieu retenue pour cette demande de subvention est :

- Réhabilitation de la salle polyvalente.

Pour ce faire, le Conseil doit autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL), année 2020

Comme pour la DETR, Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que, pour pouvoir déposer une demande, il faut que les projets soient inscrits dans un contrat de ruralité de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, ce qui a été fait en 2017.

L'action retenue pour cette demande de subvention est :

- Réhabilitation de la salle polyvalente

Pour ce faire, le Conseil doit l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention. Accord à l'unanimité de l'Assemblée.

Demande de subvention provenant du produit des amendes de police, année 2020

Monsieur le Maire présente des devis pour la sécurisation de l'escalier situé place des Platanes et la réfection du chemin du Biternet. Pour ces projets, le Conseil Général peut attribuer à la commune une subvention provenant du produit des amendes de police 2020. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et délibère pour présenter le dossier de cette subvention.

Demande de subvention départementale au titre de l'Appel à projets, année 2020

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal l'opération à inscrire dans le cadre de l'appel à projet 2019-2020 auprès du Conseil Général pour l'attribution de subventions :

- Réhabilitation de l'escalier historique « la Montée du Ciel »

Pour ce faire, le Conseil doit l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention.
Accord à l'unanimité de l'Assemblée.

CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DE LA SECURISATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER AVEC ASPECT PATRIMONIAL SUR LA COMMUNE DE COURZIEU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dépouillement fait par la commission d'Appel d'Offres Communale relatif à ce marché public. Trois entreprises ont répondu en déposant une offre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à la SARL COQUAZ ET BEAL pour un montant HT de 51 454.45 €.

Révision avec examen conjoint n° 2 et n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme.

En effet, la commune a comme projets :

- Construction une maison médicale dans le quartier de la Giraudière, ainsi que des logements ;
- Extension des locaux de l'Entreprise SIPEX, fabriquant des poches médicales et pharmaceutiques, dont l'activité est en pleine expansion

Les objectifs de cette révision avec examen conjoint N° 2 est d'étendre la zone U sur la zone A et avec le N° 3 d'étendre la zone U I sur la zone A ainsi que d'intégrer ce projet dans le règlement écrit et le règlement graphique du PLU.

Cette procédure de révision est complétée et menée simultanément par une procédure de modification permettant la correction des défauts ponctuels et sans porter atteinte aux objectifs du territoire prédéfinis dans le PLU approuvé en 2014.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

COMMISSION SOCIALE

CORONAVIRUS : Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la mise en place d'un soutien, dans un premier temps aux personnes vulnérables de la commune, qui s'est ensuite étendue à toute personne qui le demandait. Cette aide se présente sous diverses formes :

- Appels réguliers téléphoniques par Christine Chevalier, secrétaire du CCAS
- Livraison des courses commandées au Comptoir du Village, par les membres du CCAS
- Livraison de la pharmacie, également par les membres du CCAS

Ce soutien se manifeste essentiellement pour les personnes âgées et celles dont la situation, déjà fragile, est plus difficile encore en cette période de confinement.

Cependant, malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à trouver tous les numéros de téléphone des personnes que nous aurions voulu contacter. Si vous n'avez pas été joints, ne vous sentez pas oublié ! Nous tenons à vous rappeler que, si vous êtes en difficulté, si vous avez besoin de nous, vous pouvez appeler soit la mairie (04 74 70 84 05), soit Madame THUMEREL (06 85 90 66 04), soit Monsieur le Maire (06 03 67 19 39). Nous sommes là pour tous.

Prenez soin de vous !

COMMISSION FLEURISSEMENT

La livraison des fleurs vivaces a été reportée à la fin de la semaine du 20 avril prochain. Monsieur le Maire explique l'organisation pour ces plantations, soit une personne par massif.

VIE ECONOMIQUE

Monsieur le Maire propose d'aider dans leurs démarches administratives les entreprises et artisans locaux qui souhaiteraient obtenir des aides de l'Etat pour soutenir leur activité pendant cette période difficile.

PERSONNEL COMMUNAL

- Le secrétariat de la mairie n'est pas ouvert physiquement au public, mais reste accessible par téléphone et par mail du lundi au samedi.
- L'agent technique a repris seul son activité depuis 15 jours.
- Les agents du scolaire sont en confinement, seul l'un d'entre eux est en poste pour l'entretien nécessaire des bâtiments communaux.
- Ophélie Grataloup, en stage tourisme, est en télétravail pour le site internet. La mise à jour passe par la collecte des informations auprès des associations et des artisans. Le Conseil Municipal les remercie vivement pour leur aide.

GROUPE VIE LOCALE

En cette période de coronavirus, des outils ont été mis en place pour informer au mieux la population :

- Mises à jour régulières du site internet de la commune par Ophélie Grataloup, stagiaire à la mairie : www.courzieu.com
- Création d'une nouvelle page Facebook : « COURZIEU », par Ophélie
- Informations dans le bloc note du journal le Progrès
- Possibilité d'appeler la mairie tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 et le samedi de 9 heures à 12 heures. En dehors de ces horaires, un message sur le répondeur vous donne les informations principales.

Monsieur le Maire rappelle l'allocution du Président de la République ce lundi 13 avril et l'anticipation nécessaire pour une reprise d'activité progressive et l'ouverture de l'école à compter du 11 mai prochain. La difficulté, ce n'est pas une nouveauté, est la mise à disposition de masques aux salariés de la commune et à la population. Le Conseil Municipal, après débat, décide de patienter par rapport à l'achats de ces masques et d'attendre les nouvelles consignes du Gouvernement, à venir dans les prochains jours.

EVENEMENTS ANNULES : toute festivité est à ce jour annulée par le Gouvernement et ce, jusqu'à mi-juillet.

Dans ces circonstances, se pose la question du feu d'artifice tiré habituellement le 13 juillet au soir sur la commune. Après débat, le Conseil Municipal décide de suspendre cette manifestation.

De même, le spectacle prévu le 29 avril « Un mouton dans le Ciel », organisé par « La Fabrik » ne pourra pas avoir lieu. Madame Thumerel prendra contact avec les organisateurs pour, éventuellement, reporter cette représentation en 2021.

En ce qui concerne la randonnée des Châtaigniers au mois de septembre prochain, le Conseil Municipal décide, avant de prendre une décision, d'attendre d'avantage d'informations et évoque, éventuellement, de revoir son organisation.

Fin de séance 22 heures 25

Le Maire

Jean-Bernard **CHERBLANC**